

LA PRATIQUE RELIGIEUSE

(Suite)

ARTICLE V

LA MORALE ET LA PRATIQUE.

La foi catholique n'est pas seulement une doctrine de vérité spéculative à laquelle l'esprit humain doit ouvrir les portes de son adhésion, elle est aussi une doctrine de vérité pratique, sociale et religieuse, qui doit passer dans notre vie et se traduire par des actes. Elle serait donc insuffisante, l'adhésion à la vérité chrétienne qui ne tournerait pas à la pratique des actes vertueux, à l'accomplissement du devoir intégral, à l'acceptation du sacrifice, à la sublimité du renoncement, et s'il le fallait, à l'héroïsme du martyre.

Plus que cela : c'est de la vérité spéculative que se dégagent, par une conséquence forcée, les devoirs pratiques ; c'est l'adhésion de l'esprit qui doit trouver sa perfection dans les actes de la vertu ; c'est, en un mot, sur le dogme révélé qu'est basée la morale, la seule morale digne de ce nom, celle qui sauve et glorifie, la morale catholique, la morale de l'Évangile, la morale de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Ainsi sommes-nous conduits, après avoir étudié la question de la foi et de la pratique, à considérer maintenant les rapports de la morale et de la pratique religieuse. Un premier rapport consiste en ce que pour observer la morale, il faut nécessairement recourir à la pratique religieuse.

Etablissons ce rapport.

* * *

Au premier jour de sa création, l'homme fut placé dans un état d'innocence et de pureté qui lui rendait facile et délectable l'accomplissement de la loi morale. Mais la catastrophe du péché est intervenue qui a bouleversé l'ordre établi